Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260618-DEL_092_2026-DE

Ville de
Ploërmel

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

COMMUNE DE PLOËRMEL

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 juin à 19H00, les membres du conseil municipal de la commune de Ploërmel se sont réunis en salle du conseil de Ploërmel, sur convocation en date du 11 juin 2026 qui leur a été adressée le jour même, par voie dématérialisée conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Conseillers présents :
Christophe LAUNAY, Matthieu LE GOVIC, Isabelle HARDAT, Pascal MARCHAND, Maïwenn RAULT, Frédéric POULIZAC, Adrien HAVARD, Anita DUVAL, Bruno BEUZELIN, Kristyna ROGER, Christophe LIDURIN, Karine PRUNIER, Armel OGER, Marie-Andrée JOUBAUD, Jean-Marie VALLIER, Martine LE GAL, Erwan HUET, Alexandra DAVALO, Clarisse GUILMOTO, Sandrine DUBOIS, Pierre MINVIELLE, Joël GUÉGAN, Frédéric BRIEND, Marius CAMPEANU, Gérard PAYOT, Danielle PAPETA, Patrick VERREY.

Conseillers absents donnant pouvoir :
Marie-Annick DREANO donne pouvoir à Kristyna ROGER, Stéphane JAN donne pouvoir à Matthieu LE GOVIC, Erwan LE SAUX donne pouvoir à Marie-Andrée JOUBAUD, Kevin BASNARY donne pouvoir à Pierre MINVIELLE, Clémence BARBÉ donne pouvoir à Christophe LAUNAY.

Conseillère absente :
Nathalie CHEFDOR

Maïwenn RAULT est désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 32

OBJET : N°CM-092/2026 – AFFAIRES FONCIÈRES – CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE RÉSEAU ÉLECTRIQUE ET CONVENTION RELATIVE À UN BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE – 28 AVENUE GEORGES POMPIDOU

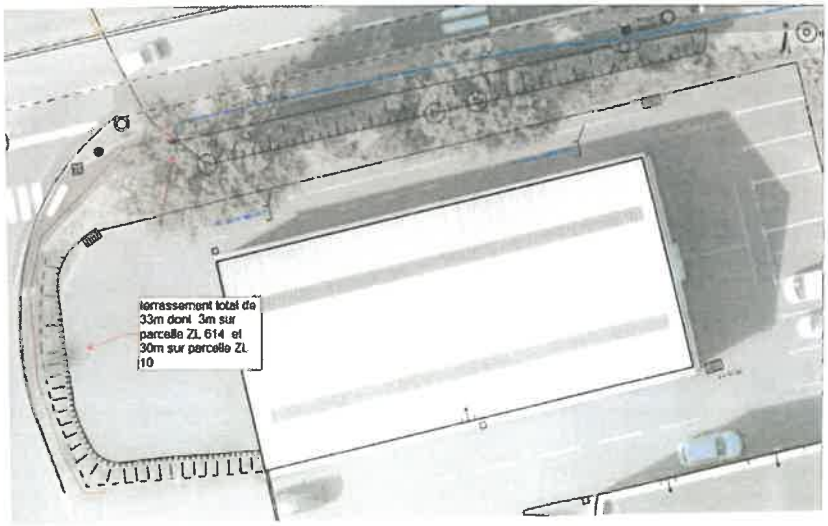
Rapporteur : *Bruno BEUZELIN*

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS a conduit un programme de travaux à hauteur du 28 avenue Georges Pompidou, pour lequel il convient de régulariser la situation foncière par la constitution d'une servitude de passage de réseau électrique souterrain sur une parcelle communale.

La ville de Ploërmel, en qualité de propriétaire du fonds servant de la parcelle cadastrée section ZL n°614, après avoir pris connaissance du tracé de la canalisation souterraine, est donc invitée à autoriser la constitution d'une servitude de passage de réseau d'une largeur de 0,4 mètre étant précisé que l'axe sera le centre de la canalisation, sur une longueur d'environ 4 mètres ainsi que ses accessoires, au profit d'ENEDIS.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260618-DEL_092_2026-DE





L'ensemble des frais liés à cette opération sera à la charge d'ENEDIS. Il n'y aura pas d'indemnité versée à la ville de Ploërmel en application de l'article L.2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) qui précise que « toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique (…) donne lieu au paiement d'une redevance. Par dérogation (…) l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement lorsque l'occupation ou l'utilisation est la condition naturelle et forcée de l'exécution de travaux ou de la présence d'un ouvrage, intéressant un service public qui bénéficie gratuitement à tous ».

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-21,

Vu l'avis favorable de la commission « urbanisme et environnement » du 1er juin 2026,

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

. Votants : 32
. Pour : 32
. Contre : 0
. Abstention : 0

. Suffrages exprimés : 32
. Majorité absolue : 17

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260618-DEL_092_2026-DE

➢ Compte tenu de ces éléments,
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la constitution d'une servitude de passage et de tréfonds au profit de la société ENEDIS sur la parcelle cadastrée section ZL n°614 à hauteur du 28 avenue Georges Pompidou, dans les conditions susmentionnées ;
- **DIT** que tous les frais afférents à cette affaire sont à la charge de la société ENEDIS ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire, ou l'adjoint délégué, à signer l'acte et toutes les pièces à intervenir dans ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,

Le maire,
Christophe LAUNAY

La secrétaire de séance,
Maïwenn RAULT





La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la commune (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.